

DÉPARTEMENT DU TARN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TERSSAC N°19-2024**

Nombre de Conseillers		L'an deux mille vingt quatre et le quinze avril, les membres du Conseil Municipal de la commune de Terssac se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des Communes et sous la présidence de Mr Yves CHAPRON, Maire.
en exercice :	15	<b>ÉTAIENT PRÉSENTS ou REPRÉSENTES :</b> Yves CHAPRON, Nathalie LA-présents : 14 CASSAGNE, Bernard CALMETTES , Pierre SOULIE, Claudine MON-votants : 15 TELS, Pascale SAUREL , Jean-Claude ARNAUD, Martine JUND, Sébastien MARTINEZ, Jacqueline COURNEDE, Joël MANAS, Anne-Ma- <u>Date convocation</u> <u>29/03/2024</u> <u>Date d'affichage</u> <u>29/03/2024</u> ALBINET (pouvoir à Sébastien Martinez)
présents :	14	
votants :	15	
		Secrétaire de séance : Bernard CALMETTES

**Objet : ATTRIBUTION D'UN COMPOSTEUR POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS**

Les biodéchets représentent aujourd'hui le tiers de nos déchets ménagers et la loi anti-gaspillage adoptée en février 2020 prévoit l'obligation du tri à la source de ces biodéchets au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

C'est à la collectivité disposant de la compétence « collecte des déchets », sur un territoire qu'il revient d'organiser la mise en place de ce tri à la source des biodéchets pour les citoyens, en lien étroit avec les maires des communes concernées.

La communauté d'Agglomération du Grand-Albigeois compétente en la matière propose des composteurs selon les modalités suivantes:

- L'acquisition d'un composteur implique la signature de la charte d'engagement et d'utilisation des composteurs.
- La gamme de composteurs proposés par la communauté d'agglomération de l'Albigeois est composée de 4 modèles différents : bois ou plastique, petit ou grand. Ils sont accompagnés d'un seau de cuisine vous permettant de transporter vos restes alimentaires jusqu'au composteur.
- Le kit composteur + seau est mis à disposition des habitants vivant dans l'une des 16 communes de l'agglomération albigeoise (un justificatif de domicile sera exigé) moyennant une participation, pour une première acquisition, de 18€ pour les petits modèles (300L) et 25€ pour les grands modèles (600L).

Afin de faciliter l'acquisition d'un composteur pour les nouveaux arrivants et encourager la pratique du compostage de jardin, Monsieur le Maire propose la prise en charge financière par la commune de cette participation pour une première acquisition, de 18€ pour les petits modèles (300L) et 25€ pour les grands modèles (600L).

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide:**

- Que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le budget en cours.

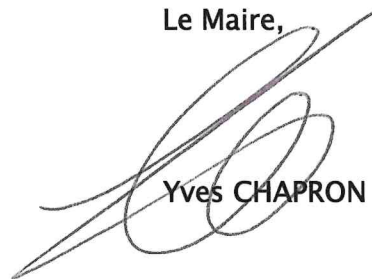
Le Secrétaire,



Bernard CALMETTES



Le Maire,



Yves CHAPRON